



N° de résolution  
ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42.**

Mario Lasalle, Maire

Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 9 décembre 2024 à 18h30, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis  
Isabel Desrochers  
Véronique Payette  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est absente :  
Pascale Dupaul

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

**2024-0912-394**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2024-0912-395**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 à 18h30.

**ADOPTÉ**

**2024-0912-396**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 4                      20 524,27 \$                      4 décembre 2024

Soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2024-0912-397**

**RÈGLEMENT 2024-444 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2024-444 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**2024-0912-398**

**DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier est administrateur du compte de crédit Desjardins de la ville de Crabtree, mais que la gestion est assurée par la trésorière ;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**ATTENDU QUE** lorsque la trésorière est absente, personne à la ville n'a accès à la gestion du compte de crédit Desjardins ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer le directeur général et greffier, qui est aussi trésorier adjoint, à titre de gestionnaire du compte, en plus de son titre d'administrateur, pour être capable d'effectuer les opérations de gestion du compte en l'absence de la trésorière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la ville de Crabtree délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

**QUE** la ville de Crabtree soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

**QUE** la ville de Crabtree s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Pierre Rondeau — Directeur général, greffier et trésorier adjoint  
Joanie Lagarde — Trésorière

**ADOPTÉ**

**2024-0912-399**

**DEMANDE DE DON POUR LA GUIGNOLÉE DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ (CPSC) DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 200 \$ au Centre de Pédiatrie sociale en communauté (CPSC) de Lanaudière, dans le cadre de sa guignolée 2024.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00 ;

D'autoriser la dépense et le paiement.

**ADOPTÉ**

**2024-0912-400**

**MODE DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF, DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027**

**ATTENDU QUE** l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit être distribué gratuitement à chaque adresse



N° de résolution  
ou annotation

**2024-0912-401**

civique sur le territoire de la ville, et qu'en complément ou en remplacement de cette distribution, le conseil peut décréter que ces documents soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la ville ;

**ATTENDU QUE** la Ville a décrété, par la résolution n° 2024-0212-392, que le document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations (PTI) serait distribué à chaque adresse civique ;

**ATTENDU QUE** l'actuelle grève de Postes Canada oblige la Ville à adapter ses pratiques afin de respecter ses obligations légales ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** modifier la résolution 2024-0212-392 ;

**QUE** le programme triennal d'immobilisations 2025-2027 et le budget 2025 soient publiés dans le journal local L'Action ;

**QUE** le document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations soit transmis avec les comptes de taxes, à la fin du mois de janvier 2025

**QUE** les autres dispositions de la résolution n° 2024-0212-392 demeurent inchangées.


**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune personne n'étant présente dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 36.**

  
Mario Lasalle, Maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.